



## **COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

### ***Procès-verbal N° 1***

**Réunion du 20 mai 2021 à 14h00**

**Présents** : Me Manon REYNIER (en visio), MM. Yves MARCEL, Jean-Claude BARONIAN, Jean-Claude HERNANDEZ, Mohamed MEGUEDMI (en visio)

#### **MODALITES DE RECOURS**

Les élections visées par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Digne les Bains. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet du District ([www.alpes.fr](http://www.alpes.fr)), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

La Commission de surveillance,

Ayant préalablement désigné son président en la personne de M. Yves MARCEL.

Saisie d'elle-même, conformément à l'article 16 des Statuts du District, afin de se prononcer sur la recevabilité d'une candidature, par une décision prise en premier et dernier ressort ;

S'est réunie ce jour, 20 mai 2021, à 14h00, au siège du District des Alpes de Football. La Commission prend acte de la démission de M. CHARDONNET Jean-Claude, Secrétaire Général, en date du 28/04/2021 (LRAR)

La candidature reçue par le District des Alpes de Football a ensuite été étudiée.

Il s'agit de M. Joël GRISONI, dont le District a accusé réception le 10 mai 2021 ;

Considérant que la Commission de céans, après étude du numéro de licence 74860388 de M. Joël GRISONI, constate que celui-ci répond aux conditions générales d'éligibilité, étant notamment :

- Licencié depuis au moins six mois ;
- Majeur ;
- Non condamné à une peine faisant obstacle à une inscription sur les listes électorales ;
- Non sanctionné d'une inéligibilité à temps, ni suspendu de toutes fonctions officielles ;

**DECIDE DE LA REGULARITE ET RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE DE M. Joël GRISONI AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION.**

La séance est levée à 14h30

**Le Président de séance**

Yves MARCEL



**La Secrétaire de séance**

Manon REYNIER

